La corruption est un virus qui gangrène l'économie d'un pays. Ensemble, combattons-la. *Message METOCOB*

WARAA
Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

08 Octobre 2020 N° 291 - Prix 250 F CFA

Après 30 ans de lutte démocratique, un acquis précieux, la liberté de presse

Attention aux prédateurs ! P4

Terrorisme, extrémisme violent et violences intercommunautaires

Repenser la lutte au-delà des solutions militaires P6

Environnement

Le Ministre Foli Bazi prend contact avec le personnel P2

Gouvernement Tomégah-Dogbé

Faire mieux que les autres! P 3

Absence de l'Union des Forces de Changement du gouvernement

Le pouvoir enterre l'accord UFC/UNIR et avance P3

Éducation

Prof Dodzi Kokoroko donne ses ambitions pour son ministère et les acteurs impliqués

Nommé le 1er octobre dernier ministre de l'Enseignement primaire, Prof Dodzi Kokoroko fait appelle aux organisations impliquées pour la gestion dudit ministère.""« Je n'ai pas de baguette magique pour les enseignants du Togo, mais je vous propose un challenge simple dans la droite ligne du mandat social du président de la République. (...). Ce challenge, c'est celui de bâtir les hommes, les édifices et les institutions », a déclaré, Dodzi Kokoroko.""Le nouveau locataire dudit ministère fait de la vision participative son crédo. « Je veux compter sur l'encours et le concours des syndicats

des enseignants et de tous ceux qui font vivre quotidiennement le monde de l'éducation au Togo. Je crois énormément aux talents et aux idées devant les difficultés tout autant que les avancées que seront les nôtres. Quand l'école va, la République se porte bien », a-t-il expliqué.

Waraa

Environnement

Le Ministre Foli Bazi prend contact avec le personnel

Après sa prise de fonction, le nouveau patron du ministère de l'environnement et des ressources forestières Foli Bazi KATARI a visité les différentes directions de son ministère. Occasion pour lui de prendre contact avec le personnel et aussi du travail assigné à chaque personne. Après la Direction des ressources forestières, et celle de l'environnement, le ministre a été hier mardi 06 octobre

à l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).""L'objectif, est de mieux connaître la maison pour mieux entamer le travail.""« Nous sommes venus dans un premier temps pour connaître la maison, Lorsque vous voulez être efficace, il est nécessaire que vous sachiez ce qui avait été, ce qui est avant de savoir dans quel sens vous allez » a déclaré le Ministre Foli Bazi.""Ces contacts, dit-il, leur permettent de connaître les personnes qui sont tous les jours en train d'accomplir la mission qui leur est assignée. "Pour le nouveau ministre de l'environnement, «Dans la gestion des structures, il faut avoir la connaissance de deux choses : la connaissance des hommes, et la connaissance des attributions et du travail qui est confié à ces personnes ».

Cécile S.

WARAA Les Vainqueurs
Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57
SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA
REDACTION
EZI Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur
INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA
IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

Retrouvez votre Journal WARAA Les Vainqueurs chaque jeudi dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	**22-21-25-01**
CHU Campus :	**22-25-77-68**
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Gouvernement Tomégah-Dogbé

Faire mieux que les autres !

Le 2 octobre dernier, Madame le premier ministre, Victoire S. Tomégah-Dogbé, a présenté devant les parlementaires la Déclaration de la Politique Générale (DPG) de son gouvernement conformément à l'article 78 de la constitution togolaise. Cette DPG qui a reçu l'adhésion de la représentation nationale a 3 axes : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; dynamiser la création d'emplois en nous appuyant sur les forces de notre économie ; moderniser le Togo et renforcer ses structures. C'est à partir de ces 3 axes que la cheffe du gouvernement compte faire mieux que ses prédécesseurs.

En ce qui concerne le premier axe, c'est-à-dire, « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix », Victoire Dogbé indique que des programmes spécifiques seront mis en œuvre pour les quartiers historiques et populaires et les zones périurbaines. Sur le plan sanitaire, le gouvernement va mettre en place une assurance maladie pour tous dans l'optique d'améliorer la qualité des soins de santé et de rapprocher les centres de santé des populations. Sur le plan éducatif, un programme de construction de salles de classes sera lancé sur tout le territoire national en s'appuyant sur la mobilisation du secteur privé. Le programme de construction des Instituts en Alternance pour le Développement (IFAD) va se poursuivre. Elle annonce également la construction de 3 collèges universitaires. Des efforts vont aussi se poursuivre dans les secteurs de l'eau et de l'électricité à l'en croire.

Dans l'axe II : « Dynamiser la création d'emplois en nous appuyant sur les forces de notre économie », le dispositif de financement et d'appui aux TPME fera objet d'une réforme pour faciliter l'accès des jeunes au financement, digitaliser les procédures et dynamiser le tissu économique. Les acteurs culturels, touristiques et sportifs qui n'exercent plus leurs activités à cause de la pandémie bénéficieront aussi de l'accompagnement mis en place pour les TPME.

Parlant du secteur agricole, le gouvernement Dogbé veut le rendre rémunérateur et attractif à travers l'approfondissement de sa transformation. Aussi, un projet spécifique d'extension, d'aménagement et de renforcement de pistes rurales permettant de construire 4 000 km de pistes sera lancé pour permettre le désenclavement des localités afin de garantir l'accès aux marchés aux agriculteurs. La promotion de l'emploi se fera aussi à travers le renforcement du tissu industriel. Le développement de la plateforme industrielle de Adétikopé sera donc le fer de lance de la nouvelle politique industrielle.

Parlant du dernier axe : «moderniser le Togo et renforcer ses structures », Victoire Dogbé soutient qu'une attention particulière sera portée sur l'application du code des investissements mais aussi sur la politique d'exonérations pour s'assurer que chaque investissement réalisé rapporte réellement à la communauté nationale. Dans cet axe, elle s'intéresse à l'amélioration des secteurs comme l'armée et la justice. Elle attache du prix à la consolidation de l'Etat de droit, la paix, la coopération avec tous.

A l'instar de ses prédécesseurs, c'est un programme ambitieux que Madame le Premier ministre Dogbé a soumis à l'Assemblée Nationale. La différence va être perceptible dans sa mise en œuvre. Etant la première femme à assumer ce poste, elle doit réussir à mettre en œuvre son programme pour montrer à la face du monde que les femmes peuvent être plus efficaces que les hommes. A l'entendre, son équipe fera sa part. « Le gouvernement prend l'engagement de travailler toujours avec plus d'efficacité, plus de méthode, plus de célérité, et dans la rigueur, pour la recherche permanente de solutions aux préoccupations quotidiennes des Togolais. » a-t-elle rassuré.

Jack NUKUNU

Absence de l'Union des Forces de Changement du gouvernement

Le pouvoir enterre l'accord UFC/UNIR et avance

L'Union des Forces de Changement (UFC) n'est plus présente dans le gouvernement dirigé par Mme Victoire Tomegah-Dogbé. Dans un communiqué amplement relayé sur la toile, le parti de Gilchrist Olympio dit avoir pris acte. « L'Union des Forces de Changement, fidèle à ses objectifs de recherche de l'alternance politique pacifique et de développement est très attentive à l'évolution de la situation socio-politique de notre chère patrie le Togo. L'UFC prend acte de la nomination de Mme Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé comme Premier Ministre et de la formation du nouveau Gouvernement à qui le parti souhaite du succès. », a indiqué le parti. Cette dernière sortie de l'UFC cache quand-même un mécontentement. Elle aurait bien voulu avoir des ministres dans le nouveau gouvernement. D'ailleurs, un des membres influent de ce parti n'a pas caché son indignation. En effet, au cours d'une émission, le délégué national des sages du parti UNIR Charles Kondi Agba avait justifié, d'une manière diplomatique, l'absence de l'UFC du gouvernement par l'échec des tractations qui ont eu lieu, une situation due aux malentendus internes au parti. Répondant à ce grand cadre UNIR, Dr Foly Gada Ekue, conseiller politique de Gilchrist affirme que la déclaration de l'ancien ministre est relativement grave au point de susciter maintes réflexions dans l'Etat-major de l'UFC. Il reconnait que les divergences de vues politiques ou idéologiques au sein de l'UFC sont une réalité. Mais, il martèle qu'elles sont la norme au sein de tout parti politique et ne pouvaient pas être utilisées comme une ressource par le partenaire pour justifier, l'absence de l'UFC dans cet exécutif. A l'entendre, ce gouvernement semble n'avoir qu'une seule couleur politique. « C'est le retour au régime du «winner takes all» », affirme-t-il.

« Et au-delà de cet exécutif qui n'est que conjoncturel, l'UFC devrait-elle de par ce précédent se préparer à prendre acte de la caducité de fait de l'accord politique !? »,

Suite à la p 4

Grand meeting de Baguida

La DMK n'a pas réussi à défier l'autorité

Le grand meeting de la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) à Baguida le 4 octobre dernier n'a pas eu lieu.Très tôt le matin, le CEG Avepozo où devait se tenir le meeting a été bouclé par les forces de l'ordre et de sécurité. Tout attroupement dans le secteur immédiat du terrain de cet établissement scolaire était rapidement dispersé. Dans ces conditions, les responsables de la DMK n'ont pas réussi à tenir leur meeting.

Depuis son fiasco à la dernière élection présidentielle, l'ANC devient plus sage. Elle aussi planifiait tenir un conseil national en ce mois d'octobre. Mais aux dernières nouvelles, les responsables du parti l'ont annulée. Pendant ce temps, la DMK se distingue par des discours démagogiques sans actions concrètes. « Nous sommes des partis politiques et nous devons mener des activités. La Covid-19, nous sommes obligés de vivre avec. Cela peut encore durer. A cause de cette maladie, on va nous empêcher de faire un meeting en tant que formation politique ? Si on le fait, c'est de la provocation, c'est qu'on veut tout interdire dans le pays », avait lancé Fulbert Atisso avant le jour du meeting. Comme une lettre à la poste, le meeting a été empêché sans que les premiers responsables de ce regroupement politique ne réagissent. D'ailleurs, à part quelques curieux qui voulaient voir Mgr Kpodzro qui devait être présent à ce meeting, les togolais ont déjà tourné la page de la présidentielle. Les regards sont tournés maintenant vers le nouveau gouvernement qui a déjà fait beaucoup de promesses.

La Rédaction

Après 30 ans de lutte démocratique, un acquis précieux, la liberté de presse

Attention aux prédateurs !

Le 5 octobre 1990 est une date marquante de l'histoire politique de notre pays. Ce jour-là, un mouvement estudiantin s'est transformé en un soulèvement populaire qui obligea le Chef de l'Etat de l'époque, Eyadema Gnassingbé, à accorder beaucoup plus de liberté aux togolais. Cette date marque alors le point de départ de la lutte pour la démocratie au Togo. 30 ans après, quelles sont les retombées de cette lutte ?

Contrairement à ce que font croire les opposants qui refusent de voir la vérité en face, du 5 octobre 1990 à aujourd'hui, les togolais ont acquis beaucoup de libertés dont la liberté d'expression et la liberté de manifestation. Avant le 5 octobre 1990, les Togolais étaient obligés de regarder dans la même direction. Les opposants et citoyens qui avaient des points de vue contraires étaient traqués et emprisonnés. Aujourd'hui, la liberté d'expression est un acquis. Le Togo dispose de plusieurs médias, radios, chaînes de télévisions, presses écrites et presses en ligne avec des lignes éditoriales variées. Les journalistes tout comme les hommes politiques sont libres de s'exprimer. Certains même abusent de cette liberté en avançant des propos qui portent atteinte à l'honneur de nos autorités. Les citoyens sont aussi libres de mener des débats contradictoires liés à la politique sans avoir peur que les forces de l'ordre ne fassent irruption pour les tabasser. Au cours des élections, les partis politiques ont accès aux médias d'Etat pour faire gratuitement leur campagne.

En ce qui concerne la li-

Suite à la p 5

Absence de l'Union des Forces de Changement du gouvernement

Le pouvoir enterre l'accord UFC/UNIR et avance

Suite de la p 3

s'interroge Dr Ekue. Effectivement, l'accord UFC/UNIR est caduque. C'est d'ailleurs le président National du «Détia» qui a contribué à mettre fin à cet accord. En effet, dans les moments forts de l'insurrection faite par le PNP de Tikpi Atchadam, le Président national de l'UFC avait fait une sortie pour dire ouvertement à Faure Gnassingbé de ne plus se présenter à l'élection présidentielle de 2020. Cela veut dire clairement qu'il ne reconnait plus la légitimité actuelle de Faure Gnassingbé, ce qui implique la caducité de l'accord. En plus, au cours de l'élection présidentielle de février 2020, l'UFC n'a apporté aucun soutien à la candidature de Faure Gnassingbé. Elle n'a même pas demandé à ses militants et sympathisant de voter pour le parti avec lequel il s'est engagé dans le développement du pays. Pendant ce temps, certains partis de l'opposition à l'instar de Batir, MRC et la Clé ne reconnaissant pas la crédibilité des candidats des partis de l'opposition en course, ont même fait la campagne de Faure Gnassingbé. Ce serait donc injuste qu'il écarte ceux qui ont contribué à sa victoire pour composer avec un parti qui ne lui a rien apporté. Le comble, plusieurs ministres UFC n'ont été que des figurants dans les précédents gouvernements. Ils n'ont pas été assez efficaces. On dirait qu'ils occupent leurs postes pour profiter seulement des avantages liés aux portefeuilles ministériels. Le nouveau gouvernement qui se veut dynamique ne peut prendre le risque de composer avec eux.

Pour l'heure, l'UFC se contente de son statut de Chef de file de l'opposition. «L'UFC en sa qualité de Chef de file de l'Opposition compte jouer pleinement son rôle... L'UFC va continuer sa lutte pour l'alternance politique pacifique grâce à des élections libres, transparentes, crédibles et démocratiques», peut-on lire dans le communiqué signé par Elliot A. Ohin. On se demande quelle lutte encore quand elle est secouée par des querelles intestines et quand elle peine à reconquérir la confiance des togolais.

Jack NUKUNU

SAVOIR NEWS
La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net
L'INFO en continu 24H/24
Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23
E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Mali:

La Cédéao lève les sanctions imposées depuis le coup d'État du 18 août

C'est la fin de l'embargo qui pesait sur le Mali depuis le coup d'État du 18 août contre le président Ibrahim Boubacar Keïta. La communauté des États ouest-africains a annoncé la levée des sanctions.

La déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) sur le Mali a été rendue publique ce mardi 6 octobre en fin de matinée. La déclaration est signée du président ghanéen, Nana Akufo-Addo, actuellement président en exercice de la Cédéao, qui dit que, prenant " en compte les avancées notables vers la normalisation constitutionnelle, les chefs d'État décident de la levée des sanctions sur le Mali ".

Jean-Claude Kassi Brou, président de la commission de la Cédéao, explique plus en détail pourquoi les sanctions politiques et économiques contre le Mali, ont été levées : " Quand on évalue la situation, les actes de la transition ont été effectivement finalisés. Il s'agissait d'avoir un président civil avec un président de la transition et un Premier ministre de la transition civile. "

Concrètement, le trafic aérien va pouvoir reprendre. On pourra de nouveau voyager de Bamako vers les pays de la sous-région et vice versa. Les flux financiers reprennent également, c'est la fin du blocage économique.

Le nouveau Premier ministre malien, Moctar Ouane, a

beaucoup contribué à cette levée des sanctions. Il est resté, ces derniers jours, accroché au téléphone avec des chefs d'État de la sous-région et il a participé à la prise de décisions, au Mali, facilitant cette levée des sanctions.

En outre, la publication de la charte de transition qui a tenue en compte les exigences de la Cédéao autour des prérogatives du vice-président, chef de la junte, a également pesé dans la balance.

Désormais, l'institution sous-régionale a une autre préocupation : les personnalités civiles et militaires arrêtées depuis le coup d'État. " Cela fait pratiquement 48 jours qu'ils sont en détention. Nous avons eu le privilège de les rencontrer, ils sont en bonne santé, mais évidemment, il est important qu'ils puissent être libérés et qu'ils puissent retourner chez eux ", dit Jean-Claude Kassi Brou.

Pour évoquer ce sujet, mais pour également marquer le soutien de la sous-région à la transition politique, le chef de l'État du Ghana, devrait faire un déplacement au Mali cette semaine.

RFI

Après 30 ans de lutte démocratique, un acquis précieux, la liberté de presse

Attention aux prédateurs !

Suite de la p 4

berté de manifestations, le Togo dispose aujourd'hui d'une loi (la loi Bodjona) qui permet aux citoyens de manifester librement si les conditions sont réunies. L'ANC est l'un des partis qui a beaucoup joui des avantages de cette loi. Elle a permis à ce parti de faire ses marches hebdomadaires pendant des années. C'est à cause de la crise sanitaire que les manifestations sont en suspend actuellement.

30 ans après la lutte démocratique, la démocratie est devenue une réalité au Togo même s'il y a du travail encore à faire. La liberté d'expression est un acquis précieux que la presse protège. Tous les prédateurs de cette liberté la rencontreront dans un rude combat. La liberté de manifestation aussi est à préserver avant que la lutte ne se poursuive pour l'obtention de beaucoup plus de liberté.

WARAA

Terrorisme, extrémisme violent et violences intercommunautaires

Repenser la lutte au-delà des solutions militaires

Le monde est aux prises avec la pandémie de COVID 19, la situation dans la région du Sahel reste au centre des préoccupations de l'Union Africaine. Les menaces à la sécurité auxquelles sont confrontés le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger continuent de mettre à rude épreuve la sécurité humaine dans cette vaste region en accumulant le terrorisme et l'extrémisme violent, les violences intercommunautaires. Cela se traduit par des pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, une pression insupportable sur les ressources naturelles, démultipliant les effets de destruction des attaques terroristes et les pertes d'opportunités économiques qui s'en suivent. Plus encore, un recul rampant des avancées démocratiques et socio-économiques.

L'instabilité dans les pays voisins, comme la Libye, ceux menacés par Boko Haram et la République centrafricaine (RCA) a facilité l'extention des agissements des groupes extrémistes violents et la criminalité transnationale organisée dans la région. La guerre civile en Libye et la dissemination de djihadistes et des armes dans les pays voisins, notamment ceux du sahel, ont servi de multicateur aux effets du coup d'État de 2012 au Mali, dans une région déjà confrontée à un déficit de gouvernance, à des défis structurels, à la pauvreté, à la faiblesse du système judiciaire, à la porosité des frontières, au terrorisme, à l'economie criminelle et à la prolifération des armes et de groupes rebelles.

La faiblesse des institutions maliennes a permis à tous ces groupuscules de se répandre dans tout le pays et au-delà. Les groupes terroristes et extrémistes ont exploité les conflits intercommunautaires existants et développé des discours de recrutement axés sur la marginalisation et la stigmatisation. Les tensions entre éleveurs et populations sédentaires autour des terres, l'eau et le fourrage ont été ainsi amplifiees en ciblant les éleveurs peuls et en donnant raisonnance à leur ressentiments envers le gouvernement et les autres communautés devenues rivales. En raison de la peur, de la victimisation, des incitations financières et matérielles, la population vulnérable de la région a, volontairement ou involontairement rejoint les groupes terroristes et les réseaux criminels.

Le coup d'État de 2012 et la crise dans le nord du Mali ont provoqué une intervention militaire en janvier 2013 de la Mission internationale de soutien au Mali, sous conduite africaine (AFISMA), afin de soutenir les efforts des autorités nationales visant à récupérer et à sécuriser le nord du pays. L'AFISMA a transféré prématurément son autorité en 2013 à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) désormais chargée de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Alger, la protection des civils et le soutien aux actions de stabilisation. D'autres partenaires du Mali se sont également déployés depuis cette date, initialement pour une courte durée, et s'y trouvent toujours.

La création de la Force conjointe du G5 Sahel en 2017 pour lutter contre l'insécurité, conjointement avec les 15.200 personnels de la MINUSMA et le soutien de partenaires extérieurs, a certes enregistré des avancées qui demeurent cependant non décisives. L'insurrection et les attaques entre communautés persistent et la menace s'étend aux pays de la côte ouest africaine.

La violence quasi quotidienne, associée à des allégations récurrentes de manquements aux droits de l'homme, a dressé les communautés les unes contre les autres d'une part, et contre les forces de sécurité et de défense d'autre part. Le récent coup d'État au Mali est venu ajouter un autre niveau de complication, avec le risque de déperdition du progrès démocratique dans la region. Convaincus de ce que la solution ne peut se limiter aux militaires, le moment est venu de revisiter et d'adapter la strategie de stabilisation de la région du Sahel, une seule strategie si possible, et il est essentiel de s'attaquer **au miel qui attire les abeilles**. « Une approche multidimentionnelle est requise, combinant réponse militaire et securitaire, actions de développement, le primat de la justice et l'inclusion des communautés locales et des chefferies traditionnelles, les femmes et les jeunes dans la definition et la mise en œuvre des politiques. Bref, une approche qui respire l'appropriation nationale et regionale, loin de toute imposition de model ou de projets de developpement, celle devant favoriser la reconstruction du tissu social et la consolidation de l'unite nationale des pays du Sahel. », explique M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité à l'UA.

Pour lui, les solutions militaires seules ne suffiront pas, il faut des approches globales, inclusives, concertées et collaboratives pour faire face à la multiplicité des défis dans la région. Dans ce sens, la bonne gouvernance ne doit pas rester un slogan creux. Les peuples africains exigent de plus en plus des gouvernements qu'ils les servent plutôt qu'ils ne se servent en subissant l'humiliante influence extérieure et le transfert illicite de leurs richesses nationales qui s'ensuit. Les Africains exigent la reddition de comptes et ne cachent pas leur colère du fait que toute une génération a été privée de l'opportunité de contribuer à une vie meilleure pour leurs familles et leurs communautés.

« Nos États membres dans le Sahel devront s'attaquer aux causes structurelles à l'origine des frustrations et des troubles sociaux qui alimentent le terrorisme, l'insurrection et la violence intercommunautaire. En un mot, promouvoir la sécurité humaine avec toutes ses exigences. Notre Continent a changé et les Africains doivent s'approprier le processus et le cheminement vers un changement transformateur, induisant stabilité et prosperité avec le concours de nos partenaires et non plus sous leur dictée. », explique Smail Chergui. « Bien que la pandémie du COVID-19 pose une multitude de défis à la paix et à la sécurité en Afrique, elle nous offre également l'opportunité de mobiliser nos efforts, de manière décisive, pour mettre fin aux conflits violents sur le continent et s'attaquer à leurs causes profondes. Nous devons sortir des sentiers battus et toute idée innovante est la bienvenue afin de faire taire les armes en Afrique, en premier lieu celles portées par les terroristes et les extrémistes violents. L'Accord signé avec les talibans, le 29 février 2020, peut inspirer nos États membres, si les conditions sont réunies, pour explorer le dialogue avec les extrémistes et les encourager à deposer les armes, en particulier ceux qui ont été enrôlés de force dans les rangs de ces groupes. Dans le même temps, nous devons réaffirmer notre détermination à stopper la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, à assecher leurs sources de financement et à mettre un terme à leurs agissements criminels. », ajoute-t-il.

Pour Smail Chergui, vaincre le terrorisme et l'extrémisme violent, par delà l'incontournable mise en œuvre de l'Accord de paix d'Alger, est possible si les acteurs travaillent solidairement contre toutes les formes de menace. « Une coopération harmonieuse et effective à l'egard des facteurs sous-jacents la radicalisation, notamment la pauvreté, est nécessaire pour empêcher une plus grande propagation des activités terroristes en Afrique. Sans ces efforts concertés, la pandémie de COVID-19 et la crise complexe en cours au Sahel agiront comme vecteurs du renforcement des frustrations et des griefs ayant permis à ces groupes criminels d'y prendre pieds. Cela rendra également plus difficile la prévention. Notre action collective et notre coopération sont plus que jamais indispensables pour l'avenement d'un Continent exempt de conflits. », conseille-t-il.

La Rédaction

PHARMACIES DE GARDE

Du 05/10/2020 au 11/10/2020

Pharmacie 2000
BE KPOTA près du Marché Dzifa
+22822 70 01 69

Pharmacie ADONAI
Face Hotel la Plantation à Agoè-Nyivé
+22890 27 35 36

Pharmacie AKOFA
Av. Maman N'Danida Amoutivé
+22822 40 66 68

Pharmacie AMESSIAME-BE
Marché de Bé
+22822 21 49 74

Pharmacie APOTHEKA
Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kegué
+22822 61 57 57

Pharmacie BESDA
Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé
+22822 51 05 29

Pharmacie BON SECOURS
Rue du Grand Collège du Plateau – Cassablanca
+22822 20 76 30

Pharmacie CHARITE
A cOté du CEG d'Agoè-Nyivé
+22822 25 12 60

Pharmacie CHRIST-ROI
Kagomé
+22822274666

Pharmacie CONFIANCE
Face GTA
+22822 42 43 81

Pharmacie CONSEIL
Carrefour du CEG Sagbado Logote
+22823 21 56 53

Pharmacie DE LA CITE
Bd. du 30 Août
+22822 25 01 25

Pharmacie DELALI
Quartier Agoè-Cacaveli, Face Cour d'Appel
+22822 25 06 90

Pharmacie DE LEDEN
Route d'Aneho, face cité Baguida
+22822 27 53 55 / 22 52 13 38

Pharmacie DE LOCAM
Rue de l'ENTENTE
+22822 21 62 05

Pharmacie DU POINT E
« 506,rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gome),a Djidjole dans le von de la pharmacie Djidjole »
+22822 51 91 71

Pharmacie EL-SHAMMAH
Sise à amadahomé à cOté de la maison des jeunes
+22822 46 93 50

Pharmacie EMMAUS
Sur la route de Mission Tové à cOté du Bar Solidarité
+22822 40 25 04

Pharmacie EPIPHANIA
Rue de La Pampa, Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOMÉ
+22823 20 10 52

Pharmacie ESPACE VIE
Agoe Logopé, face bar Plaisir 2003
+22822 32 87 20

Pharmacie HORIZON
165, boulevard du 13 janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à cOté de l'immeuble A AC
+22822 20 42 42

Pharmacie INTERNATIONALE
1180, Bd. du Rhin, Angle Nord, non loin de Coris Bank Hédzranawoé – BP 1344 Lomé – Togo
+22822 26 89 94

Pharmacie JUSTINE
291, Bd des Armées – Tokoin Habitat
+22822 21 00 01

Pharmacie LA BARAKA
Agoè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP
+22890174928

Pharmacie LAUS DEO
Route de Léo 2000, face clinique Besthesda – quartier Adidoadin
+22822 25 15 05

Pharmacie MAINA
Route Zanguéra-Carrefour bleu, non loin du marché Agoè Assiyéyé – BP 4689 Lomé – Togo
+22822 33 65 34

Pharmacie MBA
Agoè-Légbassito. Route de mission Tové, 300 mètres après le marché de Légbassito
22870278181

Pharmacie NATION
Face ancien Marché TOTSI
+22822 25 99 65

Pharmacie NOTRE DAME DE LOURDES
Quartier Agoè-Anome, à cOté de l'église des Assemblées de Dieu (non loin du lycée d'Agoè)
+22822 44 01 01

Pharmacie PATIENCE
Tokoin Gbadago
+22822 21 60 94

Pharmacie PROVIDENCE
Bd. Jean Paul II
+22822 26 66 48

Pharmacie RAOUDHA
Située au 4495 Boulevard Zio Hedzranawoe, derrière TOGO 2000
+22822 61 39 39 / 22 35 70 00

Pharmacie St PHILIPPE
Sanguéra; Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO
+22890673324

Pharmacie St RAPHAEL
Marché Atikpodji
+22822 21 84 26

Pharmacie TAKOE
Avant la station CAP ESSO de Zongo (cOté opposé)
+22822 34 03 42

Pharmacie UNIVERS SANTE
Boulevard GNASSINGBE Eyadema, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS
+22822 52 41 39

Pharmacie VERSEAU
Près maison Bateau Baguida
+22822 27 34 53

Pharmacie VITA-FLORE
Sise à Agoè Vakpossito à 100 m de la station Shell Agoè Vakpossito
+22822 19 22 86 / 22 19 22 86

Pharmacie ZOSSIME
Zossimé, sur la route de Sanguera près du marché de Zossimé
22870462664

PROCEDURE DE MUTATION TOTALE
TITRES FONCIERS OU TRANSFERT DE PROPRIETE

Présentée par : Komi BALI, Chef Division de la Conservation Foncière
& Pawanam DEABALO, Chef Section Opérations post-immatriculation

Réédition

PLAN DE PRESENTATION

1- Contexte et réformes opérées
2- modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir
3- procédure de mutation totale ou de transfert de propriété

1. Contexte et réformes opérées

Le transfert de propriété communément appelé mutation totale de titres fonciers s'opère aujourd'hui dans un contexte caractérisé par la volonté des plus hautes autorités de l'Etat de faciliter l'accès des services aux usagers contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires.

1. Contexte et réformes opérées

Pour ce faire plusieurs réformes ont été engagées avec pour objectifs majeurs de:
- Faciliter l'accès à l'information sur les propriétés dans les livres fonciers;
- Réduire le nombre de procédures à effectuer dans le cadre du transfert de propriété;
- Réduire les coûts des mutations totales;
- Réduire les délais de délivrance des mutations totales.

1. Contexte et réformes opérées

Pour atteindre ces objectifs plusieurs réformes ont été menées:

- Numérisation des archives des titres fonciers

Dans le souci de faciliter l'accès à l'information sur les propriétés et les propriétaires, il a été procédé à la numérisation et au scannage des archives des titres fonciers dans une base de données consultable instantanément avec possibilité de reproduction des documents en un temps record. Ce qui permet de faire les recherches et les études de dossiers de mutations totales et de morcellement dans des délais relativement courts.

1. Contexte et réformes opérées

Délivrance des états descriptifs et des renseignements et des photocopies des documents d'archives en 4 heures
- Dans le souci de réduire davantage les délais des procédures qui entrent dans le processus des mutation totales, la délivrance des états descriptifs, des renseignements et des photocopies des documents d'archives a été ramenée de 24 heures à 4 heures maximales.

1. Contexte et réformes opérées

- Création d'un bureau dédié au transfert de propriété

Cette réforme a permis de regrouper tous les agents de la DCCFE qui participent chacun en ce qui le concerne à une tâche spécifique concourant à la formalisation du transfert de propriété.
Désormais le dépôt, l'étude, la liquidation des droits, le paiement des droits, la formalité de l'enregistrement, la rédaction des bordereaux analytiques, le renseignement du registre des dépôts, l'inscription au Livre foncier et le retrait s'effectue dans un seul bureau.

1. Contexte et réformes opérées

- Institution d'un droit forfaitaire de 35 000 francs CFA

En novembre 2018 l'arrêté N° 220/MEF/SG du 20 novembre 2018, pris par le ministre de l'économie et des finances, a institué un droit fixe forfaitaire de 35 000 francs CFA. Il faut rappeler qu'avant l'institution de ce droit fixe de 35 000 francs les transferts de propriété étaient taxés à un taux global de 4% de la valeur vénale de l'immeuble.

1. Contexte et réformes opérées

- Fixation d'un délai maximal de 6 heures pour la délivrance des mutations totales.

Par note de service N° 269/2020/OTR/CG/CI du 16 avril 2020, il est fixé un délai maximal de 6 heures pour la délivrance des mutations totales.

1. Contexte et réformes opérées

Mise en place de la plateforme e-foncier

• Depuis le 16 janvier 2020, une plateforme informatique a été mise en place pour permettre aux notaires de pouvoir faire leurs demandes de mutations totales, d´états descriptifs et de photocopies des documents d´archives en ligne et d´effectuer des télépaiements.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- La vente: articles 155 et suivant du code foncier et domanial. La convention est constatée par acte notarié conformément aux dispositions de l'article 163 du même code. La vente est également soumise aux conditions générales de validité des contrats.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir
- La donation: article 154 du code foncier et articles 587, 588 et suivants du code des personnes et de la famille. En plus de ces dispositions, les conditions générales de validité des contrats doivent être remplies.

Suite à la p 8

PROCEDURE DE MUTATION TOTALE
TITRES FONCIERS OU TRANSFERT DE PROPRIETE

Présentée par : Komi BALI, Chef Division de la Conservation Foncière
& Pawanam DEABALO, Chef Section Opérations post-immatriculation

Suite

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L'échange: articles 164 et suivants du code foncier et domanial. L'échange doit se conformer aux dispositions de l'article 163 du même code. Les conditions de validité des contrats s'appliquent également à l'échange,

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- La succession: article 153 du code foncier et domanial et conformément aux dispositions du code des personnes et de la famille en la matière.

Les différents modes de mutation par succession sont:

- L'indivision: on mute aux noms de tous les héritiers qui ont accepté la succession;

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- Le leg: on mute aux noms des héritiers légataires;
- Le partage: on mute aux noms des héritiers attributaires.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L´adjudication: c'est un mode de transfert de propriété par expropriation par suite de la saisie immobilière opérée par vente aux enchères publiques conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies de recours. Elle est sanctionnée par jugement d'adjudication ou un procès-verbal notarié d'adjudication.

- La dation en paiement: c'est la remise d'un bien immeuble, sur consentement du débiteur et de son créancier, à titre de paiement d'une dette. Elle peut être également autorisée par ordonnance conformément aux dispositions de l'OHADA (art.198 de l'acte uniforme portant organisation des suretés) ou constatée par acte notarié en cas de consentements réciproques.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L´apport en société: les biens immobiliers apportés en capital de sociétés sont mutés aux noms desdites sociétés. L'apport est constaté par acte notarié suivant les dispositions de l'article 163 du code foncier.

3. Procédure de transfert de propriété

3.1- Dépôt en ligne via la plateforme e-foncier:

- Le notaire, qui a déjà un compte e-foncier, se connecte à la plateforme et soumet la réquisition à laquelle il annexe tous les documents nécessaires.
Notons que le dépôt en ligne est une expérimentation avec les notaires et peut être étendue aux autres usagers.

3. Procédure de transfert de propriété

- Dépôt en ligne suite:
- le dossier ainsi envoyé est récupéré par l´agent chargé de l´étude des dossiers. Il procède aux vérifications de forme et de fond et à la liquidation des droits si le dossier est accepté à l'issue de cette étude.
Si le dossier présente une lacune, il est retourné au notaire via la plateforme pour correction. Le Notaire procède à la correction et renvoie le dossier toujours en ligne.
- Paiement en ligne: une fois le dossier liquidé le notaire peut procéder au paiement par Flooz ou par Tmoney via la plateforme.

3. Procédure de transfert de propriété

- Traitement du dossier:
Dès que le paiement a été effectué, le bureau de transfert de propriété procède au traitement du dossier.
- Dépot du dossier physique: une fois le dossier payé, le notaire envoie le dossier physique pour recevoir les mentions de l´enregistrement et la mise à jour de la copie du titre.

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

3.2- Dépôt au bureau de transfert de propriété:
- Le notaire se présente au bureau de transfert de propriété avec le dossier composé comme suit:
- Une réquisition de demande de mutation totale;
- La minute de l´acte de transfert et son expédition;
- La pièce d´identité du propriétaire;
- Et toute autre pièce nécessaire selon les cas

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- Dépôt au bureau de transfert de propriété suite:
- Etude du dossier, liquidation et paiement instantanés des droits
Dès la réception du dossier, l´agent chargé de l´étude procède à la vérification des charges, à l´étude de la forme et du fond. Si le dossier est accepté, les droits forfaitaires sont liquidés et payés
Instantanément

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- Dépôt au bureau de transfert de propriété suite:
- Traitement du dossier
Chaque dossier payé est traité immédiatement et soumis à la signature. La copie du titre à délivrer est disponible au retrait dans l'après-midi de la même journée.

NB: le dépôt des dossiers, le paiement des droits et le retrait des copies de titres fonciers mutés sont effectués dans le même bureau (bureau de transfert de propriété).

JE VOUS REMERCIE